BULLETIN D'INFORMATIONS FORESTIÈRES N° 93 - Année 2016

BOIS ET FORETS de Poitou-Charentes

CNPF
CENTRE NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
DÉLÉGATION DE POITOU-CHARENTES

Retrouvez tous nos articles sur le site
www.crpf-poitou-charentes.fr

Cuber et estimer une coupe est un vrai métier

Technique
Des matériels de taille et d'élagage à la portée du sylviculteur..... 2

Essences
Le charme, compagnon utile du chêne..... 3

Juridique
Comment matérialiser ses limites parcellaires avant tout acte sylvicole 4
Les valeurs du sol et du peuplement déterminent le prix d'une parcelle forestière..... 5

Environnement
Le difficile combat contre les espèces envahissantes des boisements alluviaux..... 6

Economique
Cuber et estimer une coupe est un vrai métier 7

Interview
Tendance à la hausse pour le prix des forêts..... 8

Actualités
Un permis B est désormais suffisant pour conduire un tracteur..... 9

Ce numéro contient encartées deux plaquettes sur la maladie de Lyme

3 numéros par an

Des matériels de taille et d'élagage à la portée du sylviculteur

Les scies et les sécateurs permettent au sylviculteur de réaliser par lui-même les tailles de formation et les élagages.

Il existe des sécateurs avec système démultiplicateur qui permettent de réduire l'effort exercé. Ces outils coûtent, suivant les modèles, de 40 à 100 euros. Les petits sécateurs à main sont utiles pour rectifier la forme d'un jeune plant. Ceux à longs manches permettent de couper des sections plus grosses et jusqu'à une hauteur de 2,50 mètres. Pour des hauteurs pouvant aller jusqu'à 7 mètres, on utilise un échenilloir : sécateur emmanché et actionné du sol par une cordelette.

L'échenilloir est fréquemment utilisé pour la taille de formation des peupliers.

Pour les élagages, les scies à denture japonaise offrent une facilité d'utilisation et une qualité de coupe remarquable. Leurs lames sont fabriquées dans un acier très dur. Elles sont difficilement affûtables, mais leur longévité est beaucoup plus importante qu'une scie à denture traditionnelle. Il est important de privilégier les modèles possédant des encoches d'évacuation de la sciure qui évitent le bourrage. La qualité de ces scies permet un travail rapide, moins pénible et une coupe nette facilitant la cicatrisation. Pour les élagages en hauteur, un couteau inciseur à la base de la lame permet de sectionner l'écorce sous le trait de scie afin d'éviter son arrachage lors de la chute de la branche.

Une scie à main coûte entre 30 et 60 euros selon sa longueur. Certains modèles de lames peuvent être fixées sur des cannes à élaguer. Les cannes télescopiques sont les plus couramment utilisées. Facilement réglable en hauteur, elles permettent la réalisation des tailles de formation comme des élagages. Une perche à élaguer coûte de 200 à 300 euros. Certains supports de lame sont lestés pour amplifier la pénétration des dents dans le bois à la descente.

Il est fortement recommandé de nettoyer régulièrement ses outils avec un solvant, notamment lors de l'élagage de conifères. En effet, la résine qui colle à la lame, rend le travail plus pénible.

Pour un usage intensif, plutôt réservé aux professionnels, il existe différents types de matériels électriques, thermiques, pneumatiques ou hydrauliques dont le prix peut dépasser 2 000 euros.

Lors de ces travaux, les équipements de sécurité sont indispensables, à savoir des lunettes et une casquette avec coque de sécurité, plus confortable qu'un casque mais qui protégera l'opérateur lors d'une chute de branche.

David Lenoir

Le charme, compagnon utile du chêne

Le charme est présent dans les meilleurs sols forestiers. Il est l'allié naturel du chêne qu'il accompagne en sous-étage. Il n'apprécie pas les sols trop humides, trop acides ou trop secs.

D'une longévité d'environ 150 ans, il peut atteindre des hauteurs de 15 à 25 mètres. Comme le hêtre, son écorce est grise et lisse quel que soit son âge. Ses feuilles sont ovales et doublement dentées. De nombreux sujets ont un feuillage marcescent(*) : Cet arbre est bien connu du grand public par son utilisation dans les haies taillées appelées charmilles.

Essence d'ombre, le charme parvient à se développer sous le couvert de grands arbres. En Poitou-Charentes, c'est une des rares essences qui peut constituer un sous-étage abondant en accompagnement des chênes. Rejetant vigoureusement de souche, il permet d'obtenir un taillis dense profitable à la qualité des arbres de la futaie. Il protège du soleil le tronc des tiges d'avenir assurant ainsi leur élagage naturel.

Le charme (Carpinus betulus) est aujourd'hui principalement utilisé en bois de feu. Comme il se consume lentement avec une flamme vive, il est particulièrement apprécié pour cet usage. En revanche il se conserve mal en extérieur. Il faudra donc veiller à le conserver bien au sec. Bois dur et lourd, il offre une bonne résistance aux fortes contraintes mécaniques.

Les feuilles gaufrées irrégulièrement dentées et le tronc cannelé caractérisent le charme.

En celte, son nom (*car* : bois et *pen* : tête) fait d'ailleurs allusion à son usage pour en faire le joug des attelages de bœufs. Par le passé, il a eu beaucoup d'utilisations artisanales pour la fabrication de maillets, billots, étals de boucher et bois tournés (queue de billard, bobines de fil à coudre...). Aujourd'hui il n'a malheureusement plus de réels débouchés en bois d'œuvre. En revanche, ses fibres longues sont appréciées par les fabricants de papier et de panneaux.

** Marcescente : se dit d'une feuille persistant sur l'arbre tout l'hiver après dessèchement.*

Thomas Bran

Comment matérialiser ses limites parcellaires avant tout acte sylvicole

Lorsqu'ils envisagent de réaliser une coupe, certains propriétaires s'aperçoivent qu'ils connaissent mal les limites de leur parcelle. La matérialisation de celles-ci sur le terrain est pourtant fortement conseillée avant toute vente.

Pour se repérer, il est souhaitable de disposer d'une carte IGN à l'échelle 1/25000 et d'une photo aérienne de ses bois (disponibles sur le site internet officiel Géoportail). Ensuite, le propriétaire n'a d'autre choix que de se référer au cadastre. L'échelle du plan lui permettra de calculer les dimensions de sa parcelle et de les reporter sur le terrain. Pour cela, il faut se munir d'un double décamètre, ou lorsqu'on en a la possibilité, d'un topofil (instrument à fil perdu permettant de mesurer de plus longues distances), et d'une boussole. Il est important de partir d'un point connu, même si ce dernier se trouve à une certaine distance de la parcelle : borne, monument, angle de maison... Les chemins ruraux, routes, ruisseaux ne sont pas des points fiables. Au fil du temps, ces derniers ont pu être déplacés. En complément de ces mesures, la présence d'une borne, d'un fossé, d'une grosse pierre, d'une transition entre deux types de peuplements voisins, d'arbres plus vieux en bordure, peuvent aider à localiser les limites parcellaires.

Une fois les limites identifiées, des piquets sont plantés dans les angles de la parcelle. Le marquage du périmètre peut être réalisé avec une peinture longue durée de couleur vive. Il faut cependant prévoir un entretien régulier afin de ne pas perdre le travail effectué et repasser tous les deux ou trois ans pour rafraîchir la peinture. Il est conseillé d'informer ses voisins de la démarche. Une rencontre avec ceux-ci permet de valider la délimitation. Ceci peut éviter d'éventuels conflits au moment de la coupe. Si ce travail est nécessaire avant toute coupe, il l'est aussi pour toute autre opération sylvicole.

Dans tous les cas, cette délimitation n'a aucune valeur légale, en cas de désaccord sur les limites, seul un géomètre expert permettra de valider celles-ci sur le terrain.

Alexandre Gobin

INTERNATIONAL PAPER
Comptoir des Bois de Brive
« Le Partenaire des Propriétaires Forestiers »
Achat de bois sur pied
Aide et conseil
Exploitation Forestière
Valorisation des produits forestiers
32 rue de la Caronnière
ZA du Planty
86300 CHAUVIGNY
05 49 42 94 57 ou 06 07 57 20 08
Mail : cbb@ipaper.com

Alliance
FORÊTS BOIS
Sylviculture
Commercialisation des bois
Conseil
Agence des Charentes
05 40 120 220
Agence Poitou - Val de Loire
05 40 120 250
Distributeur de plants Forelite

Les valeurs du sol et du peuplement déterminent le prix d'une parcelle forestière

La valeur d'une parcelle boisée oscille entre 500 et 10 000 €/ha dans la région. Pour connaître la valeur de sa parcelle, le propriétaire peut faire appel à un professionnel agréé dont la prestation aboutira à une estimation précise et juridiquement valable. Il peut essayer lui-même de cibler une fourchette de prix. Contrairement aux terrains nus, comme les terres agricoles, le prix d'une parcelle de bois ne dépend pas que du sol (le fonds), mais également de la valeur du peuplement.

Lors d'une succession, le notaire a besoin de l'estimation de la valeur des parcelles boisées pour le calcul des droits.

Le fonds correspond au terrain nu. Dans notre région cette valeur varie entre 500 et 1 000 €/ha, sauf pour les terrains à peuplier, où elle peut atteindre 2 000 €/ha. Ces moyennes peuvent néanmoins varier en fonction de l'accessibilité, de la qualité du sol, des équipements et de la taille de la propriété, en particulier lorsque celle-ci permet de se réserver le droit de chasse.

La valeur du peuplement est plus difficile à appréhender car elle dépend des essences, du traitement sylvicole, de l'âge des arbres, de leur qualité…

Pour un peuplement arrivé à maturité, elle est égale au prix des bois sur pied (valeur de consommation). Pour une jeune plantation, on additionne le coût actualisé de la plantation et des différents entretiens réalisés. Pour tous les peuplements intermédiaires qui ne sont pas encore exploitables, il faut calculer la valeur actuelle (valeur d'avenir) en tenant compte du prix de vente du peuplement mûr et du nombre d'années encore nécessaire pour atteindre l'âge d'exploitabilité. C'est dans ce dernier cas qu'il est particulièrement conseillé de faire appel à un professionnel.

En plus de ces éléments théoriques, d'autres paramètres peuvent moduler le prix d'achat d'une parcelle boisée : acquisition qui permet de supprimer une enclave au sein d'une propriété, valeur sentimentale associée à une parcelle… On parle alors d'une valeur de convenance qui résulte d'un accord entre vendeur et acheteur plus que d'un calcul.

Marc Mounier

Le difficile combat contre les espèces envahissantes des boisements alluviaux

Les espèces exotiques envahissantes, ou espèces invasives ont été introduites par l'homme et montrent une dynamique d'extension rapide. Cette propagation menace les espèces indigènes présentes autour du lieu de leur introduction. Ces colonisatrices représenteraient la deuxième cause d'extinction d'espèces, après la destruction des habitats due aux activités humaines. Certaines de ces espèces se développent particulièrement bien en zone humide et notamment dans les boisements de bord de cours d'eau.

Il s'agit par exemple de l'Érable negundo dont les fruits ailés sont dispersés par le vent et l'eau. De plus, cette espèce est capable de drageonner. Un arrachage manuel des semis peut être effectué pour contenir son extension. Pour éliminer les arbres adultes, la méthode de l'écorçage ou annelage serait la plus efficace. Elle consiste à entailler le tronc de l'arbre jusqu'au bois en formant un anneau sur toute la circonférence et sur une largeur d'au moins 5 cm.

Au niveau herbacé, il faut prêter une attention particulière aux Renouées et à la Balsamine de l'Himalaya. Cette dernière est une jolie plante aux fleurs roses, pouvant atteindre 3 m de haut. Elle possède également des caractéristiques lui permettant une expansion rapide. Ses fruits sont des capsules qui éclatent en projetant jusqu'à 800 graines par plant sur plusieurs mètres. Lorsque la population est de taille réduite, l'élimination peut se faire par arrachage manuel en prenant soin de bien extraire toute la plante car elle se reproduit facilement par bouturage. Sinon il est préconisé de faucher jusqu'à trois fois la même année si nécessaire. Ces opérations sont à réaliser avant la floraison qui a lieu entre juillet et octobre.

Quant à la Renouée du Japon, elle présente la particularité d'avoir un enracinement très profond (jusqu'à 3 m) avec de puissants rhizomes qui rendent difficile l'éradication de l'espèce. Sa croissance est rapide (jusqu'à 5 cm par jour), elle résiste au gel, à la fauche et au feu, ce qui explique sa forte prolifération. L'arrachage manuel n'est envisageable qu'au stade initial de l'envahissement. Certaines interventions du gestionnaire des parcelles concernées peuvent permettre de limiter l'extension de ces plantes envahissantes. Si l'on choisit d'agir directement pour éliminer ces espèces, il faut le faire précocement pour limiter les coûts et les contraintes de mise en œuvre.

Marjorie Niort

Également appelé érable à feuilles de frêne, l'érable negundo est originaire d'Amérique du Nord. Il est fréquemment utilisé comme arbres d'ornement.

Cuber et estimer une coupe est un vrai métier

La vente de bois d'œuvre est une opération exceptionnelle pour la plupart des propriétaires. Elle exige un minimum de connaissances. On ne s'intéresse ici qu'à la valeur commerciale des arbres à récolter. Celle-ci dépend de deux données principales : le volume et la qualité des bois.

S'agissant d'arbres debout, la formule utilisée pour le calcul du volume est la même que celle employée pour les arbres abattus : on assimile la grume à un cylindre dont le volume serait calculé à partir de sa section médiane et de sa longueur. Il est aisé de mesurer ces paramètres sur des grumes à terre. En revanche, pour des arbres sur pied, ces valeurs ne peuvent être qu'estimées.

La vente de bois abattus et triés bord de route est un moyen de valoriser ses coupes.

La hauteur où s'arrête la bille (découpe bois d'œuvre) est difficile à apprécier. Il est encore plus délicat de calculer la grosseur à mi-hauteur. Pour faciliter les calculs, il existe des barèmes de cubage qui donnent directement le volume de l'arbre à partir de sa circonférence à 1,50 m du sol et de sa hauteur. Pour des peuplements homogènes tels que les peupleraies ou les pinèdes, il est même possible de ne relever que les grosseurs et d'attribuer une hauteur moyenne pour chaque classe de circonférence. La difficulté est de choisir au préalable le bon barème de cubage en fonction des arbres à mesurer. Par exemple, les barèmes utilisés seront différents entre les feuillus et les résineux ainsi qu'entre les arbres de futaie et les réserves de taillis.

Encore plus délicate que l'estimation du volume, l'appréciation des différentes qualités et de leur prix unitaire requiert une bonne connaissance de l'utilisation des bois et des marchés existants. Pour des essences telles que le peuplier ou le pin, cette évaluation peut se faire globalement à l'échelle de la parcelle, mais pour d'autres, comme le chêne, elle se fait généralement pied par pied car la variation des prix peut être très importante d'une qualité à l'autre. Les prix moyens par essence et par qualité peuvent être consultés dans le précédent bulletin Bois et Forêts.

La valeur d'une coupe est à moduler en fonction de la surface de la parcelle, de son accès, des possibilités de stockage du bois… S'il paraît difficile pour un propriétaire de réaliser lui-même une estimation, il est important de solliciter plusieurs exploitants afin de comparer les différentes offres de prix.

Il ne faut pas hésiter en cas de doute à faire appel à un professionnel (experts forestiers agrées, gestionnaires forestiers professionnels, coopérative forestière) qui saura effectuer cette prestation et éventuellement organiser la mise en vente des bois.

Marc Mounier

Tendance à la hausse pour le prix des forêts

Jean-François de la Motte dirige un cabinet d'expertise forestière basé à Neuilly le Brignon en Indre et Loire. Une grosse partie de son activité se situe dans le Nord de la Région Poitou-Charentes. Il est également président de l'Association Poitou-Charentes des Experts Forestiers (APCEF). Outre les opérations classiques de gestion forestière ou ventes de bois, cet expert est fréquemment sollicité pour estimer des forêts.

Bois et Forêts : *Quel est aujourd'hui l'importance du marché des forêts dans la région ?*

Jean-François de la Motte : Aujourd'hui et hors succession, les forêts qui changent de propriétaire représentent annuellement à peine plus de 1 % de la surface boisée. Par département, ceci se traduit par 100 à 200 transactions dont moins de 3 pour les forêts de plus de 50 ha. L'essentiel des ventes concerne des propriétés de moins de 10 ha et le prix moyen à l'ha constaté aujourd'hui est légèrement supérieur à la moyenne nationale qui est de 3 940 €/ha. En effet, le taux de boisement de Poitou-Charentes n'est que de 15 % et l'offre est relativement faible. En revanche la demande est croissante notamment pour les belles forêts de chêne, ce qui n'était pas le cas il y a une vingtaine d'années.

B. & F. : *Quelles sont les principales motivations d'un acheteur de forêt ?*

J-F de la M. : Chez la plupart des acheteurs, il y a d'abord une dimension affective liée à leur décision. Mais c'est aussi une valeur refuge pour beaucoup d'investisseurs, surtout depuis la crise financière de 2008. Le rendement financier d'un tel placement varie entre 2 et 3 % hors inflation, ce qui n'est pas un taux négligeable aujourd'hui. De plus la forêt bénéficie d'une fiscalité favorable, notamment en matière d'ISF et de successions. Hormis la production ligneuse, certains acheteurs sont motivés par le côté agrément de ces propriétés. Dans ce cas, c'est la chasse qui est le plus souvent la première préoccupation de ce type de client. L'autoconsommation en bois de chauffage et les bienfaits procurés par un milieu naturel font aussi partie des raisons motivant un tel achat, surtout pour de petites surfaces.

B. & F. : *A quel prix acheter ou vendre et à qui s'adresser ?*

J-F de la M. : Le travail d'un expert forestier consiste à évaluer la « valeur technique » d'une forêt. Celle-ci est calculée à partir de multiples paramètres : la qualité des sols, la valeur des peuplements et des essences, la localisation, la valeur chasse, la desserte… Cette évaluation est complexe et servira de base pour une future transaction. Il y a 20 ans le prix d'achat était souvent inférieur de 20 % à cette valeur technique, aujourd'hui il dépasse fréquemment cette référence de 15 à 20 %. Dans la région, les prix varient de 1 500 à 10 000 € l'hectare. En proportion, les surfaces inférieures à 10 ha se vendent souvent à un tarif plus élevé. Pour les massifs plus importants, l'aspect cynégétique peut faire monter le prix de façon significative dès qu'une chasse privée peut être constituée.

Bois & Forêts

Un permis B est désormais suffisant pour conduire un tracteur

Depuis le mois d'août 2015, la loi offre la possibilité de conduire un tracteur avec un permis B quel que soit son poids. Ce dispositif semble intéressant pour les propriétaires forestiers. Le texte précise que toute personne titulaire d'un permis B peut conduire tous les véhicules et appareils agricoles ou forestiers immatriculés dont la vitesse n'excède pas 40 kilomètres par heure. La loi donne l'autorisation d'utiliser ce type de véhicule sur la voie publique. Il n'est cependant pas précisé si on parle d'un tracteur seul ou d'un ensemble tracteur et remorque.

La cotisation « de solidarité » MSA est de 16 % du revenu forfaitaire cadastral et la cotisation ATEXA (accidents du travail et maladies professionnelles) était de 61,44 € pour l'année 2015.

En revanche, il sera indispensable de vérifier auprès de votre assurance sa capacité à vous assurer pour cet usage. Certains contrats « particuliers » et non « professionnels », imposent par exemple une puissance maximum pour le tracteur. D'autres peuvent vous assurer avec l'utilisation d'une remorque. Enfin certains ne garantissent que si le poids total en charge roulant respecte le permis du conducteur, à savoir 3,5 tonnes pour un détenteur de permis B.

Vous avez toujours la possibilité de souscrire une assurance professionnelle après être devenu cotisant de solidarité auprès de la MSA. Cela vous permet d'utiliser tous types de tracteurs et d'avoir une immatriculation agricole pour le tracteur et sa remorque. C'est un biais couramment utilisé pour se mettre « en règle ». En plus de la cotisation de solidarité, vous serez redevable des contributions de formation professionnelle, de la CSG/CRDS, et le cas échéant de la cotisation ATEXA.

David Lenoir

Poitou-Charentes : 10 % de la récolte française de peupliers !

SARL Productions Forestières de Bariteau

Achète des plantations de peupliers et des parcelles exploitées ou en friche à reboiser

E-mail : peupliersdupoitou@yahoo.fr
Fax : 01 42 33 02 32

Inscrivez-vous dès aujourd'hui à la prochaine session de FOrmation à la GEstion FORestière

Le CRPF souhaite lancer, à partir du mois d'octobre 2016, une nouvelle session d'initiation à la gestion forestière labellisée « FOGEFOR » et sollicite votre avis pour déterminer l'option à choisir.

Cette question s'adresse plus particulièrement aux propriétaires de bois qui estiment avoir « tout à apprendre » sur la conduite de leurs peuplements forestiers.

Deux formules sont actuellement à l'étude :

- Une formation longue de 12 réunions, organisée entre octobre 2016 et juillet 2017 ;
- Une formation courte de 5 réunions, proposée entre octobre 2016 et février 2017.

Le choix que nous ferons sera fonction de l'intérêt que vous porterez à l'une ou l'autre de ces propositions et surtout du nombre de personnes qui se déclareront volontaires pour y participer. Dans les deux cas, ces journées se dérouleront selon un planning préétabli, au rythme d'un rendez-vous mensuel qui aura lieu de préférence le samedi et plus exceptionnellement, le vendredi.

La formule longue, plus complète, permettra d'accorder plus de temps aux visites et aux mises en situation sur le terrain : exercices de cubage, diagnostics de peuplements, marquages d'éclaircies… Depuis 25 ans, elle a permis de former, avec succès, des centaines de propriétaires en Poitou-Charentes. Sa réputation n'est plus à faire.

Quelle que soit la formule que vous choisirez, nous sommes d'ores et déjà en mesure de vous indiquer les dates envisagées pour les cinq premières réunions.

- Samedi 22 Octobre 2016
- Vendredi 25 Novembre 2016
- Samedi 10 Décembre 2016
- Vendredi 13 Janvier 2017
- Samedi 11 Février 2017

A l'issue de ces formations, les participants auront acquis une autonomie certaine pour résoudre les principales problématiques qu'ils peuvent rencontrer dans leurs bois : être capable de définir les travaux et coupes à réaliser, savoir organiser une vente, connaître la réglementation et la fiscalité forestière…

Les frais journaliers de participation sont fixés forfaitairement à 25 € soit un coût total de 125 € pour la formule courte et de 300 € pour le stage complet.

Certains syndicats départementaux de propriétaires forestiers proposent à leurs adhérents une participation à ces frais d'inscription.

Pour des raisons budgétaires, nous ne pourrons lancer ces formations que si elles rassemblent un nombre suffisant d'inscrits.

Les personnes intéressées ou qui souhaitent en savoir plus sur le contenu de ces sessions sont donc invitées à contacter, Martial HOMMEAU – 05 49 77 16 43 ou Isabelle Boisseau – 05 49 52 23 08 avant la fin du mois d'août 2016.

Au cours d'un stage, la moitié du temps est consacrée à des exercices pratiques sur le terrain.

Martial HOMMEAU

Vos prochains rendez-vous forestiers

Contact et renseignements complémentaires : **Isabelle BOISSEAU**
Téléphone : 05 49 52 23 08 - E-mail : poitou-charentes@crpf.fr

DATE	THEME	LOCALISATION
16 septembre 2016	Comment vendre ses bois et les différents débouchés	86
26 septembre 2016	Boisement de terres agricoles	16
6 octobre 2016	Une exploitation des taillis de châtaignier sinistrés	16
10 octobre 2016	Promouvoir encourager l'élagage	16
13 et 14 octobre 2016	**Petits matériels forestiers - (stage 2 jours)**	**16**
20 octobre 2016	Evolution du Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles	16
27 octobre 2016	Evolution du Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles	17
3 novembre 2016	Evolution du Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles	79
10 novembre 2016	Evolution du Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles	86
18 nov. - 2 et 16 déc. 2016 12 janvier 2017	**PSG (stage 4 journées)**	**selon stagiaires**
8 décembre 2016	Vendre son bois de chauffage - réglementation fiscalité	Chauvigny (86)

ABONNEMENT de SOUTIEN - 2016

à retourner au CRPF - 15 rue de la Croix de la Cadoue - BP 40110 - 86240 SMARVES

Nom ..... Prénom .....

Adresse complète .....

Commune forestière (pour les propriétaires) .....

désire s'abonner à ***Bois et Forêts de Poitou-Charentes*** pour l'année 2016
et verse la somme de 10 Euros par chèque bancaire à l'ordre de :
Monsieur l'agent comptable du CRPF.

Signature,

BOIS ET FORETS de Poitou-Charentes

Rédaction :

Centre National de la Propriété Forestière
Délégation de Poitou-Charentes
15 rue de la Croix de la Cadoue
BP. 40110 - 86240 Smarves
Tél.: 05 49 52 23 08 - Fax : 05 49 88 59 95
E-mail : poitou-charentes@crpf.fr
Site : www.crpf-poitou-charentes.fr

Directeur de la publication :

J. M. Righi

Rédacteur en chef :

J. M. Demené

Comité de rédaction :

A. Rousset, J.M. Clupeau,
I. Boisseau, J. M. Demené, J.M. Mounier

Comité de lecture :

P. Mercier, P. Chotard
La reproduction des articles parus est soumise à autorisation.
Conception & Réalisation :

PTLB - Communication - Tél.: 05 49 42 52 53

Impression sur papier certifié :

P. Oudin - 86000 Poitiers
issn : 1168-9803 - Dépôt légal à parution
Tirage 8600 exemplaires
Abonnement : tarif (1 an) :
10 € pour l'année civile (3 numéros)

Les articles présentés ne donnent que des indications générales.

Avant toute application à un cas particulier, l'avis d'une personne compétente est conseillé.

Crédit photos :

Bernard PONT - CRPF Aquitaine
CRPF Poitou-Charentes

Centre National de la Propriété Forestière - Délégation de Poitou-Charentes

La Forêt... notre savoir-faire.

Un établissement public, administré par des sylviculteurs élus, au service de 200 000 propriétaires de forêt privée. L'aide à la gestion forestière : c'est le rôle de nos conseillers de terrain implantés dans chaque département.

CNPF
CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
DÉLÉGATION DE POITOU-CHARENTES

DES FORESTIERS À VOTRE SERVICE

En bleu, les personnels du CRPF - En vert, les techniciens des structures associatives de développement forestier

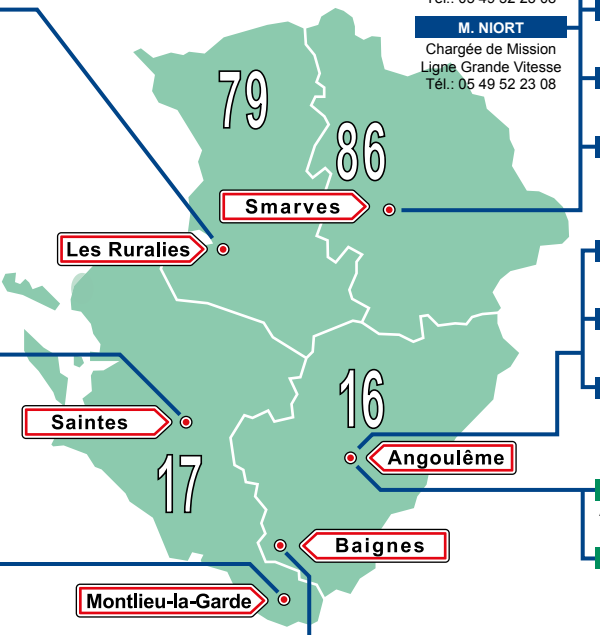

M. HOMMEAU
Ingénieur
Tél.: 05 49 77 16 43

E. MERCIER
Technicienne (C)
Tél.: 05 49 77 16 43

A. GOBIN
Chargé de Mission
Foncier 86 - 79
Tél.: 05 49 77 16 43

D. LENOIR
Chargé de Mission
Ligne Grande Vitesse
Tél.: 05 49 52 23 08

M. NIORT
Chargée de Mission
Ligne Grande Vitesse
Tél.: 05 49 52 23 08

J. M. RIGHI
Directeur
Tél.: 05 49 52 23 08

J.M. DEMENE
Technicien
Tél.: 05 49 52 23 08

I. BARRANGER
Technicienne
Tél.: 05 49 52 23 08

T. BRAN
Ingénieur (C)
Tél.: 05 49 52 23 08

M. MOUNIER
Ingénieur
Tél.: 05 45 68 79 97

C. NIGEN
Technicien
Tél.: 05 45 68 79 97

A. DELBERGUE
Chargé de mission
OPTIBOIS
Tél.: 05 45 68 79 97

Y. MARCILLAUD
Animateur (C) CETEF
Tél.: 05 45 69 23 27

M. BERGERON
Animateur CETEF
Tél.: 05 45 69 23 27

A. ROUSSET
Technicien (C)
Tél.: 05 46 93 00 04

M. MARTIN
Animateur - GDF 17
Tél.: 06 13 81 02 00

J.M. CLUPEAU
Technicien
Tél.: 05 46 04 19 32

J. MELUC
Animatrice - GDF 17
Tél.: 06 13 81 01 42

J.M. MOUNIER
Animateur (C)
Association
Sud Charente
Tél.: 05 45 78 63 21

RÉGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

(C) Correspondant observateur Département de Santé des Forêts.

« Ce courrier vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de nos courriers ou si vous souhaitez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées ».

Ce bulletin reçoit le soutien financier du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. La Région Poitou-Charentes soutient une mission d'assistance technique à la gestion forestière durable.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

PEFC 10-31-1249
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org